Image not found or type unknown

Procuration succession tutelle

Par **nene xavier**, le **21/11/2017** à **23:44**

Bonsoir j'ai besoin que l'on m’éclaire sur un problème que je rencontre.Ma maman de 84 ans est malade et vit chez ma sœur avec qui tous les ponts en terme de communication sont bloqués.
Elle est la seule personne à avoir les procurations de ses comptes.j'ai encore un frère et une deuxième sœur mon papa est décédé depuis plus de 20 ans.Ma maman est propriétaire d'un appartement qu'elle n'occupe plus.Ma maman à une prise en charge de 100/100 en maladie elle aurait plusieurs comptes bancaires avec des sommes modeste autours de 2x20000€.
Je suis peux précis car mon problème vient de là à ce jour notre sœur ne veut pas me dire de quoi souffre ma maman,je pense que c'est un début d'Alzheimer elle ne veut pas nous donner ses relevés de compte.Ma maman dans ses moments de lucidités m'envoies des SOS pour que je la sorte du domicile de ma sœur et que je la place dans un foyer logement,mais notre sœur bloque à chaque fois la situation en lui mettant une pression psychologique.je sais que depuis le début elle impose un loyer à ma maman de 600€/mois en sachant que sa retraite est de 700€ que des transactions sont réalisés par ci par là,j'ai suggéré à ma Maman de garder ses économies pour la suite,je me fais peut être des illusions mais je suis bloqué de toutes parts, notre sœur veut vendre l’appartement.Pouvez vous me dire qu'elle action dois je mener pour qu'une autorité extérieure puisse régulariser cette situation afin que tous les membres de la famille aient regards sur tout cela et qu'une tiers personne de type tutelle ou autres prenne la gestion de cette situation.Merci pour vos retours
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés